

Nombre de conseillers	
-en exercice	10
-présents	7
-votants	8
-absents	3
-exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
 MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance 23 juillet 2015

L'an deux mille quinze le 23 juillet à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

**PRESENTS** : DUCHET C, HECHT C, KOOS A, GUYOT F, POTHIER M, PERRIN L, SAUTER C

**ABSENT EXCUSE** : GRANDGIRARD procuration KOOS A  
**ABSENTS NON EXCUSES**: PERRIN H, BOULET JP

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

Madame le maire expose au conseil municipal la demande de M. Pinot demeurant rue du four. Celui-ci voudrait clôturer sa parcelle mais une petite partie appartient encore à la commune environ 10m2.

Vu la petitesse du terrain la commune ne pourra rien y faire, vu que ce dernier a toujours été entretenu par les différents propriétaires de cette maison, Madame le Maire propose de céder ce terrain à M. Pinot mais il devra payer tous les frais afférents à la transaction (frais de cession, géomètre, notaire etc...).

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Mme le Maire mais tient à préciser que la commune n'engagera aucun frais pour cette transaction.

Le Conseil Municipal mandate Mme Le Maire pour la réalisation et la signature de tous documents nécessaire pour l'aboutissement de ce projet.

Voté avec : 8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie  
 Le Maire

Pour extrait conforme :

Date de convocation :  
 18/07/2015  
 Date d'affichage :  
 29/07/2015

**OBJET :**  
**Cession terrain communal**

Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	7
-votants	8
-absents	3
-exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance 23 juillet 2015

L'an deux mille quinze le 23 juillet à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

Date de convocation :

18/07/2015

Date d'affichage :

29/07/2015

**PRESENTS** : DUCHET C, HECHT C, KOOS A, GUYOT F, POTHIER M, PERRIN L, SAUTER C

**ABSENT EXCUSE** : GRANDGIRARD procuration KOOS A

**ABSENTS NON EXCUSES**: PERRIN H, BOULET JP

**OBJET :**  
**DEVIS ONF**

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

Madame Le Maire donne lecture du devis n° 15840560013026/1225 concernant les travaux en forêt pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de l'ONF pour un montant de 1035.00€ HT et autorise Mme Le Maire à signer ce dernier.

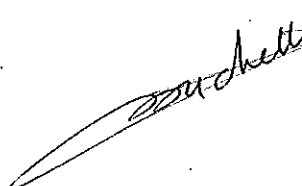
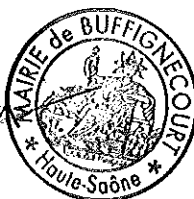
Voté avec : 8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie  
Le Maire

Pour extrait conforme :

## Nombre de conseillers

-en exercice	10
-présents	7
-votants	8
-absents	3
-exclus	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Séance 23 juillet 2015

L'an deux mille quinze le 23 juillet à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

Date de convocation :  
18/07/2015Date d'affichage :  
29/07/2015

**PRESENTS** : DUCHET C, HECHT C, KOOS A, GUYOT F,  
POTHIER M, PERRIN L, SAUTER C

**ABSENT EXCUSE** : GRANDGIRARD procuration KOOS A  
**ABSENTS NON EXCUSES**: PERRIN H, BOULET JP

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

L'arrêté ministériel du 22 juin 2007 définissant les modalités de collecte et de traitement des eaux usées prévoit les mesures d'auto surveillance à réaliser ainsi que leur fréquence. Une mesure d'auto surveillance consiste à réaliser en continu et sur 24 heures : des prélèvements d'effluent, des mesures de débit afin d'obtenir les rendements épuratoires de notre station d'épuration. Ces résultats doivent être transmis au service de la Police des Eaux et à l'Agence de l'Eau via un portail internet.

Dans le cadre de la mission d'assistance technique (SATE) apportée par le Département, ce dernier propose l'adhésion à un groupement de commandes dans le but de coordonner la prestation de contrôle, de faire réaliser des économies d'échelle et de choisir un même prestataire pour tous les membres d'une zone géographique. Le Département se chargera du suivi technique et administratif pour le compte des membres. La charge financière des mesures d'auto surveillance, selon les prix du marché qui sera passé, reste à la charge de notre collectivité.

Le Maire donne lecture de la convention constitutive du groupement de commandes.

**OBJET :**  
Adhésion au  
groupement de  
commandes avec le  
département pour la  
réalisation des  
mesures d'auto  
surveillance sur la  
station d'épuration

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

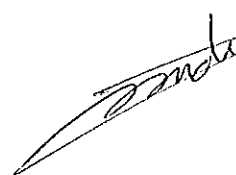
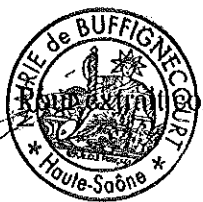
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation des mesures d'auto surveillance sur la station d'épuration.
- Décide d'adhérer au groupement de commandes dont le Département en sera le coordonnateur et de payer au prestataire retenu les charges résultantes des mesures réalisées sur notre station d'épuration.
- Autorise Madame Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et toutes les pièces s'y rapportant.

Voté avec : 8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie  
Le Maire

  conforme :

**Nombre de conseillers**

-en exercice	10
-présents	7
-votants	8
-absents	3
-exclus	0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT**

Séance 23 juillet 2015

L'an deux mille quinze le 23 juillet à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire DUCHET Christel.

Date de convocation :  
18/07/2015  
Date d'affichage :  
29/07/2015

**PRESENTS : DUCHET C, HECHT C, KOOS A, GUYOT F,  
POTHIER M, PERRIN L, SAUTER C**

**ABSENT EXCUSE : GRANDGIRARD procuration KOOS A  
ABSENTS NON EXCUSES: PERRIN H, BOULET JP**

Mme HECHT Chantal a été nommée secrétaire

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté Préfectoral D2-I-203 n°873 du 30 mai 2013 modifié par les arrêtés D2-I-2013 n°906 du 06 juin 2013, D2-I-2013 n°1411 du 05 septembre 2013 portant création de la Communauté de Communes Terres de Saône issue de la fusion des Communauté de Communes Agir Ensemble, Saône Jolie et Six villages et intégration des communes isolées de Bourguignon lès Conflans, Breurey Les Favorney et Vilory,

Vu les statuts de Communautés de Communes Terres de Saône,

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Terres de Saône exerce dorénavant la compétence scolaire sur tout son territoire.

Elle rappelle également que le cabinet Habitat et Développement a été mandaté par le conseil communautaire pour réaliser une étude relative à l'Enfance sur son territoire. Ce cabinet d'études a fait des recommandations présentées lors de la Conférence des maires de Terres de Saône le 08 juillet 2015, lesquelles ont été présentées à l'ensemble du Conseil Municipal.

**OBJET :**  
**Rattachement aux  
futurs groupements  
scolaires**

En l'état actuel du dossier, il est nécessaire que les communes se positionnent quant à leur rattachement aux futurs groupements pédagogiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité opte pour la scolarisation des enfants de notre commune au sein du regroupement d'Amance.

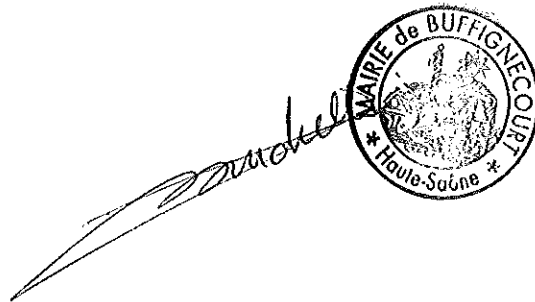
Voté avec : 8 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Sceau de la Mairie  
Le Maire

Pour extrait conforme :

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal contains the text "MAIRIE de BUFFIGNECOURT" at the top and "\* Haute-Saône \*" at the bottom, with a central emblem. The signature is slanted downwards from left to right.